Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

renseignements: Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

 Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des veux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D Peut nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les

acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +30°C. Tenir au frais.

P420 Stocker séparément.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

(suite de la page 1)

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

 Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:				
CAS: 80-43-3 EINECS: 201-279-3 Numéro index: 617-006-00-X Reg-No.: 01-2119541688-27	peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle) Org. Perox. F, H242; Repr. 1B, H360D; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	90-100%		
CAS: 1344-28-1 EINECS: 215-691-6 Reg-No.: 01-2119529248-35	oxyde d'aluminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-1%		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Autop

Autoprotection du secouriste d'urgence.

• Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les

troubles persistent, consulter un médecin. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

nécessaires

traitements particuliers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou

de la mousse résistant à l'alcool.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est

pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité:
· Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 2)

Date d'impression : 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantitès, il faut les diluer avant l'èlimination avec des phlegmatisants à < 10 %. Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières approprièes comme, p. ex., polyèthylène ou acier fin.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

 Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

 Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les

alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

 Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +30 °C

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 3)

Date d'impression: 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

· Classe de stockage: 5.2

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
1344-28-1 oxyde d'aluminium				
VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³				
DNEL				
80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)				
Oral	DNEL Longterm System	0,4 mg/kg bw/day (General population)		
Dermique	DNEL Longterm System	0,8 mg/kg bw/day (Worker)		
		0,4 mg/kg bw/day (General population)		
Inhalatoire	DNEL Longterm System	5,6 mg/m3 (Worker)		
		1,4 mg/m3 (General population)		
PNEC				
80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)				
PNEC Freshwater 0,00234 mg/l (AF 50)				

PNEC Freshwater	0,00234 mg/l (AF 50)
PNEC Freshwater sed	2,24 mg/kg sed dw (-)
PNEC Soil	0,447 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Sans autre indication, voir point 7. appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.





· Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile

Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants Protection des yeux/du visage

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 9.1 Informations sur les 	propriétés p	ohysiques et	t chimique	es essentielles
----------------------------------------------	--------------	--------------	------------	-----------------

· Indications générales

· Couleur: Blanchâtre · Odeur: Aromatique · Seuil olfactif: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition ·Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Point de fusion/point de congélation:

· Inférieure:

· Supérieure: Point d'éclair · Température de décomposition:

Température de décomposition:

· pH · Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique: Solubilité

· l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

· Densité:

· Densité relative

· Masse volumique à 20 °C:

Densité de vapeur:

Caractéristiques des particules

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

+80 °C (SADT)

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

non déterminée

Peut provoquer un incendie.

Non déterminée. Non déterminé.

400 kg/m³ Non applicable.

Poudre

néant

néant

néant

Voir point 3.

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect: · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

· Propriétés explosives:

· Matières solides pyrophoriques

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

poussière-air peuvent se former.

· Changement d'état · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant néant

Liquides comburants · Matières solides comburantes

· Peroxydes organiques Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

(suite de la page 5)

· Autres caractéristiques de sécurité

· Oxygène actif 5,8 - 5,9 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

· 10.5 Matières incompatibles:

Dècomposition autoaccèlèrée à (SADT). Pas d'autres informations importantes disponibles.

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications complémentaires: Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)

LD50 >2.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

· Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT)

- exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucun des composants n'est compris

· Propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)

EC50 / 72h | >20 mg/l (alga)

>1.000 mg/l (boue activée) EC50

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

· 12.2 Persistance et dégradabilité

(suite de la page 6)

Degré d'élimination:

· Classification:

80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 F)

1344-28-1 oxyde d'aluminium

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle) 5,6 (25°C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)

BCF 747

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite

quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué prealablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet:

Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent

(administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3110

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR UN3110 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, SOLIDE (PEROXYDE

DE DICUMYLE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ORGANIC PEROXIDE TYPE F, SOLID (DICUMYL PEROXIDE),

MARINE POLLUTANT

· IATA ORGANIC PEROXIDE TYPE F, SOLID (DICUMYL PEROXIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

·IMDG



· Classe 5.2 (P1) Peroxydes organiques.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

(suite de la page 7) · Étiquette 5.2 ·IMDG 5.2 Peroxydes organiques. · Class · Label 5.2 · IATA · Class 5.2 Peroxydes organiques. · Label 52 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PEROXYDE DE DICUMYLE · Marine Pollutant: Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Peroxydes organiques. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): D · Stowage Category · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. · Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR Quantités limitées (LQ) 500 g Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels · RID / GGVSEB: voir ADR · IMDG · Limited quantities (LQ) 500 g Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

200 t

relatives au seuil haut RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30, 75

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 04.04.2024 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 15.12.2023

Nom du produit: PEROXAN DC-P +

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 8)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Suivre les réglementations locales/nationales · A noter:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

> H315 Provogue une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Contact: Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -